

**Département de Seine-et-Marne
Commune de Villiers-sous-Grez
Conseil municipal du 6 avril 2021 à 20h30**

Présents : Thierry Masson, Maire, Christine Groetzinger, Guillaume Chapet Adjoint, Martine Melet, Catherine Ceraudo, Paul Lanouguere, Etienne Brehier et Emmanuelle Sormail, Conseillers.

Absents excusés : Thomas Bonfils (donne pouvoir à Paul Lanouguere), Laëtitia Lepaisant (donne pouvoir à Emmanuelle Sormail), Yves Loir (pouvoir à Martine Melet), Catherine Ballay (pouvoir à Christine Groetzinger), Titouan Poncelin de Raucourt (donne pouvoir à Guillaume Chapet), Jean-Pierre Girard (donne pouvoir à Paul Lanouguere).

Absent non excusé : Gabriel Massart

Secrétaire : Christine Groetzinger

Approbation des comptes rendus des 2 et 18 mars 2021

DELIBERATIONS :

Vote du budget 2021

		BUDGET 2020	
SECTION	FONCTIONNEMENT		
Compte	Désignation	Dépense	Recette
22	Dépenses imprévues	10000.00	
23	Virement à la section investissement	250000.00	
60 611	Eau	4632.84	
60 612	Energie - Electricité	27082.38	
60 621	Combustibles	3540.00	
60 622	Carburants	2000.00	
60628	Autres fournitures non stockées	100.00	
60 631	Fournitures d'entretien	1500.00	
60 632	Fournitures de petit équipement Brico	1000.00	
60 633	Fournitures de voirie	500.00	
60 636	Vêtements de Travail	500.00	
6 064	Fournitures administratives	3000.00	
6 065	Livres, cassettes (bibliothèques et médiathèques)	300.00	
6068	Autres matières et fournitures	2000.00	
611	Contrats de prestations de service	13811.00	
6 135	Locations mobilières	200.00	
615 221	Entretien et réparations bâtiments	4500.00	

615 228	Autres bâtiments	250.00	
615 231	Entretien et réparations voiries	7000.00	
615 232	Entretien et réparation de réseaux		
61 551	Matériel roulant	2500.00	
6156	Maintenance	6200.00	
6 161	Assurances multirisques	4500.00	
6168	Autres Primes d'assurance	2500.00	
6182	Documentation générale et technique	200.00	
6184	Versement à des organismes de formation	1000.00	
6185	Frais de colloques et séminaires	100.00	
6188	Autres frais divers	200.00	
6218	Autre personnel extérieur	5259.00	
6226	Honoraires	2000.00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	3000.00	
6231	Annonces et insertions	1000.00	
6232	Fêtes et cérémonies	5000.00	
6237	Publications	2700.00	
6238	Divers	800.00	
6251	Voyages et déplacements	300.00	
6256	Missions	2187.88	
6257	Réceptions	3000.00	
6261	Frais d'affranchissement	2000.00	
6262	Frais de télécommunications	4800.00	
627	Services bancaires et assimilés	250.00	
6281	Concours divers (cotisations)	100.00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	150.00	
6336	Cotisations CNFPT et centre de gestion	2000.00	
6338	Autres impôts et taxes, ... sur rémunérations	400.00	
63512	Taxe foncière	3500.00	
6354	Droits d'enregistrement et de timbres	50.00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	150.00	
6411	Personnel titulaire	98300.00	
6413	Personnel non titulaire	23000.00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	19000.00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	30325.00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	7000.00	
6458	Cotisations autres organisme	1000.00	
6475	Médecine du travail et pharmacie	1000.00	
6478	Autres charges sociales diverses	1300.00	
6531	Indemnités	36000.00	
6532	Frais de mission	100.00	
6533	Cotisation de retraite	1400.00	

6535	Formation	1000.00	
6553	Service d'incendie	10500.00	
65541	Contributions aux fonds de compensation		
65548	Autres contributions	136000.00	
657362	CCAS	9000.00	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	7000.00	
65888	Autres	10.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7000.00	
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marché	150.00	
6811	Dotations aux amortissements	4097.20	
7391172	Dégrèvement de la taxe d'habitation sur logements vacants		
739221	FNGIR	142017.00	
739223	Fonds de péréquations ressources communales et intercommunales	16000.00	
2	Résultat de fonctionnement reporté		354190.74
70128	Autres taxes redevances d'eau		1000.00
7022	Coupe de bois		300.00
70311	Concessions dans les cimetières		1200.00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal		500.00
70388	Autres redevances et recettes diverses		2780.00
7088	Autres produits d'activités annexes		500.00
73111	Taxe foncière et taxe d'habitation		365958.00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés		1500.00
73211	Attribution de compensation		200256.00
73224	Fds depart dmto pour com – 5000h		40000.00
7353	Redevances des mines		1610.00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation		
7411	Dotation forfaitaire		31000.00
74121	Dotation de solidarité rurale		11500.00
744	Fctva		668.57
7478	Autres organismes		5000.00
74834	Etat-compensation au titre des exonérations des taxes foncières		1500.00
74835	Etat de compensation au titre des exonérations des taxes hab		5500.00
752	Revenus des immeubles		26872.00
7713	Libéralités reçues		300.00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de		14215.83
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)		11614.06
	TOTAUX	938962.30	1077965.20
SECTION	INVESTISSEMENT		
Compte	Désignations		
1	Solde d'exécution de la section d'investissement		203961.07

20	Dépenses imprévues	9130.00	
2031	Frais d'études	5000.00	
2051	Concessions et droits similaires	5000.00	
2111	Terrains nus	15000.00	
2128	Autres agencements et aménagements de terrain	95764.00	
21318	Autres bâtiments publics	17400.00	
2151	Réseaux de voirie	38028.00	
2152	Installations de voirie	7500.00	
21571	Matériel roulant voirie	27051.00	
21578	Autre matériel et outillage de voirie	10645.00	
2158	Autre matériel et outillage technique	16359.00	
2182	Matériel de transport	2000.00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1300.00	
2184	Mobilier	1000.00	
2188	Autres immobilisations corporelles	14363.00	
2135	Installations générales, agencements et aménagements	10595.00	
2312	Agencements et aménagements des terrains	31493.00	
2313	Constructions	183624.25	
21316	Cimetière	11000.00	
21	Virement de la section de fonctionnement		250000.00
10222	FCTVA		19185.48
10226	Taxe d'aménagement		8480.00
1318	Autres		28000.00
1322	Région		77948.00
1323	Département		37646.00
1328	Autres		5000.00
1338	Autres		12800.00
1342	Amende de police		20000.00
1641	Emprunts	33100.00	138000.00
Opération d'ordre chapitre 040			
28041511			3534.32
28152			562.88
Opération d'ordre chapitre 041			
2031	Frais d'étude		2148.00
2313	Constructions	2148.00	
	TOTAUX	537500.25	807265.75

Le conseil approuve à l'unanimité.

Vote des taxes :

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 20/2021

Le maire présente aux membres l'état 1259 des produits et taxes pour 2021 ainsi que la lettre du ministre concernant la réforme de la taxe d'habitation qui sera réalisée par étapes, sur une période allant de 2020 à 2023.

Pour compenser la perte de produit qui en résulte pour les communes, la part départementale est transférée aux communes.

Mr le Maire propose de ne pas appliquer d'augmentation cette année et voter les taux suivants :

- pour la taxe foncière sur le bâti, taux d'imposition de 34.77 %
- pour la taxe foncière sur le non bâti, taux d'imposition de 47.79%

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les taux des taxes.

Vote des subventions pour les associations : Guillaume Chapet explique la création du tableau des subventions aux associations, tableau créé et validé par la commission avant présentation aux membres du conseil. Le tableau est voté à l'unanimité par le conseil municipal. Concernant l'association Paris sous Grez, Guillaume Chapet en tant que fondateur a quitté la salle pour délibération, les membres du conseil ont voté, à l'unanimité, la reconduction de la subvention effectuée par l'ancienne mandature.

Nom structure	Proposition	Votée
Amicale des Anciens de l'école de Villiers	100	100
ADAR	100	100
Les amis du patrimoine	100	100
FNACA	100	100
Coopérative école maternelle Villiers	400	400
OCCE (coopérative école Recloses)	400	400
Association sportive Collège Blanche de Castille	60	60
Club Amitiés et Loisirs des Aînés	100	100
Amicale Villaronne	800	800
Le Coq Chantant	250	250
Tennis Club de Villiers	250	250
Le Club des Sages	150	150
Sauvebois	160	160
Association A Vivre	400	400
ESF	750	750
USNSP (Sport adapté)	100	100

Médiathèque de Villiers	550	550
AGVBM (association sportive de Bourron)	150	150
Rugby Club Pays de Nemours	0	0
Groupe motards de Villiers et Recloses	100	100
Foyer Rural de Tousson	100	100
AMAP	100	100
Le Houblon Villaron	150	150
Association Le chant du Corps	100	100
Utopies & co	100	100
La Plume Philanthrope	350	350
Yogarmonie 77	300	300
GENE Nemours	100	100
Initiative villageoise	0	
Paris sous Grez	0	250
JSP (association jeune sapeur pompiers)	150	150
Totaux	6470	6720

Stationnement rue René Lefebvre : La maison du 13 rue René Lefebvre est abimée (rayée) par le passage de camion et engins agricoles. Il est nécessaire de modifier le trajet des camions par un éloignement de la circulation au droit du portail et mur de la maison, ceci implique de supprimer 3 à 4 places de stationnement en face et de voir avec l'ARD le meilleur processus pour la circulation des véhicules.

Les membres du conseil votent, à unanimité, l'interdiction de stationnement en face du 13 rue René Lefebvre.

Construction bateau de trottoir rue de Larchant :

Mr le maire explique que des personnes qui font construire une maison rue de Larchant demandent si la mairie pouvait participer à la création d'un bateau de trottoir pour accéder à leur future maison d'un cout de 2313,11 euros.

La création ou réfection de bateau de trottoir est à la charge des propriétaires des maisons concernées.

Au dépôt de permis de construire il peut être négocié avec la mairie une prise en charge partielle.

Le 55 rue René Lefebvre est un cas spécial, un stationnement de bus est sur ce trottoir et des normes bien précises doivent être respectées dont la mairie est responsable en cas de non-conformité. Ces bateaux de trottoir ont été négociés au permis de construire avec la municipalité précédente et seront créés à la fin des travaux, le cout engendré pour la mairie est de l'ordre de 5 à 7000 euros.

Catherine Céraudo souligne que si l'on allait dans ce sens il y aurait une dizaine de demandes rue René Lefebvre, confirmé par Etienne Bréhier.

Il peut être envisagé en cas de restructuration complète d'une rue de revoir les bateaux de trottoir de cette rue.

Par conséquent, le Conseil municipal vote à l'unanimité de ne pas participer aux coûts de création de bateaux de trottoir sur demande ponctuelle hors du dépôt de permis de construire.

Informations :

Etienne Brehier souligne qu'il a dû se déplacer plusieurs fois concernant des brûlages à l'air libre de déchets verts. Le brûlage de déchets verts est interdit article 84 du règlement sanitaire départemental article L541-2 du code de l'environnement et est passible d'une amende de classe 3 soit 450€.

Etienne Brehier souhaite que le conseil se prononce sur un processus d'alerte des habitants.

Il a été décidé d'une nouvelle sensibilisation via notre bulletin municipal : « le Plume tambour »

Lorsqu'une personne sera prise en flagrant délit de brûlage de déchets verts une lettre de la mairie lui sera automatiquement envoyée lui rappelant le coût de l'amende.

Si récidive la gendarmerie en sera informée.

Le brûlage déchets verts agricoles n'est pas concerné par cette décision étant géré par un autre arrêté préfectoral précisant les modalités et distances des maisons, il sera évoqué lors d'une réunion avec les agriculteurs.

Les barbecues utilisant du bois sec et du charbon de bois ne sont pas concernés par cette procédure.

Tour de table des Projets :

- La tondeuse électrique est livrée et sera opérationnelle ce mois-ci.
- Le projet participatif Parc Ado comportera un rocher d'escalade au lieu du parcours de santé qui pour les agrès demande des normes drastiques et un contrôle annuel. Un dossier est déposé aux architectes des bâtiments de France et à la région pour demande de validation.
- Le projet participatif des composteurs au cimetière est arrêté. En effet à la suite d'une réunion du service technique et du Parc Naturel Régional du Gâtinais la gestion ne pourrait pas être réalisée. Ce projet est donc abandonné et remplacé dans le budget communal par le jardin participatif de Maartje.
- Le camion électrique devrait arriver courant mai.
- Le Projet participatif des citernes souples incendie pour Busseau est bien avancé, les terrains d'installation choisis, une réunion avec le SDIS faite et un appel d'offre lancé.
- Le Projet participatif des nouvelles poubelles dans le Village est en cours, la commande de matériel effectuée.
- Le projet participatif de point de collecte de déchet à Busseau est en cours, une convention d'occupation d'un terrain est en cours de signature.
- Illuminations de Noël : Martine Melet souhaite profiter des promotions d'après Noël et a un rdv pour le choix de quelques guirlandes.
- Un projet de Skate Parc est à l'étude, Guillaume Chapet sera le responsable de la commission.

- Un conseil de RPI sera organisé pour la validation du budget le 7 avril. Budget très difficile du fait de l'augmentation des dépenses de personnel suite aux recommandations sanitaires Covid et une réduction des recettes.
- Le pressoir de pommes du Parc Naturel Régional du Gatinais sera présent du 21 au 23 Octobre, Etienne Brehier va répertorier les vergers disponibles pour récolter les pommes.
- La commission « Bien vivre à Villiers » pour l'activité embellissement se met en place, mais manque de « bras », Mr le maire souhaite que le village postule pour être lauréat des villages fleuris en 2022 pour une première fleur
- La commission stationnement et circulation travaille bien sur la première phase qui est la rue de l'église, un livret explicatif sera créé et distribué aux habitants de cette rue et sera disponible à la mairie. Une sous-commission signalisation est créée pour revoir toute la signalétique dans le village, pas seulement le stationnement.
- Paul Lanouguere travaille sur un jeu de géolocalisation avec l'office du tourisme et sur l'amélioration du site Web. De plus il est en charge de négocier une reprise de parcelles de terrain qui relierait le foyer au chemin du bas du rocher saint Etienne.
- Un jeune en service civique sera recruté pour le début du mois de juin. Il faut souligner que grâce à notre jeune en service civique, Gabrielle, la vaccination covid à Villiers est la plus performante de la communauté de commune rapportée au nombre d'habitant. Même s'il y a un ralentissement depuis 10 jours du fait d'une baisse de dotation de dose de vaccin pour la Communauté de Nemours et le fait que certains villages sont en retard de vaccination des plus de 75ans.

Fin de séance à 0h15.